

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-4

Objet : Candidature de la Ville de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco - Partenariats avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

Rapporteur: M. LEKADIR

Riche d'un passé plusieurs fois millénaire, Metz a accumulé au fil du temps un patrimoine architectural, paysager et urbain de premier ordre. Consciente de cette valeur exceptionnelle, la collectivité conduit, depuis 2009, une politique active et globale de valorisation, de protection et d'animation de son patrimoine, dans le but d'induire un changement du regard porté par le grand public sur la ville, dont la richesse reste encore méconnue.

Certaines actions ont déjà été formalisées comme notamment l'extension du secteur sauvegardé, l'obtention du Label "Ville d'Art et d'Histoire", les campagnes de restauration menées sur plusieurs monuments historiques de la Ville, l'ouverture au public de la Porte des Allemands, qui a accueilli depuis juin 2014 près de 100 000 visiteurs au travers d'un programme d'animations riches et variées.

Parallèlement, la collectivité a entamé une démarche visant à faire reconnaître, au travers des enjeux de pouvoirs, le centre historique et la nouvelle ville allemande par les instances de l'Unesco afin d'obtenir leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À cette fin, une première étape a été franchie avec succès avec l'inscription de Metz sur la Liste indicative française en mars 2014, sous le vocable "Metz Royale et Impériale".

La Ville de Metz a été auditionnée le 19 avril dernier par le Comité national des biens français du patrimoine mondial où elle a présenté la déclaration de valeur universelle exceptionnelle et les critères retenus. A l'issue de cette présentation, le comité s'est prononcé en faveur de la poursuite de la candidature de dossier messin à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en y apportant des recommandations et des orientations. Aujourd'hui, le travail scientifique de la candidature se poursuit en lien avec les experts du Ministère de la Culture et de la Communication.

Un tel classement constitue un enjeu important pour la Ville de Metz et ses habitants en termes, de visibilité, de rayonnement national et international. Dès lors, il est essentiel que la population soit y soit associée en étant un moteur et un vecteur de la candidature.

Dans cette optique, un site internet "je soutiens Metz" dédié à la candidature Unesco a été mis en place au printemps ainsi qu'un comité de soutien. Présidé par Robert Badinter, il compte aujourd'hui presque 9 000 adhésions dont plusieurs personnalités telles que Barbara Hendricks, Paul Chemetov, Jean d'Ormesson, Olivier Krumbholz, Simone Schwarz-Bart.

Par ailleurs et afin de faire connaître au plus grand nombre, l'un des parcours les plus remarquables de l'architecture européenne du XVIIIème siècle, la Ville de Metz souhaite organiser, à l'Arsenal à Metz, une exposition d'envergure nationale consacrée au grand architecte-théoricien français du siècle des Lumières que fût Jacques-François Blondel et dont son chef-d'œuvre est la place d'Armes.

La Cité de l'architecture et du Patrimoine a proposé à la collectivité de préfigurer cette manifestation inédite en accueillant et en organisant, en son établissement parisien, un colloque et une exposition dédiés à l'architecte.

Considérant que cette proposition, qui vient enrichir l'exposition messine au sein de l'un des plus grands centres de l'architecture au monde installé au palais Chaillot place du Trocadéro à Paris, constitue un formidable relai d'information, de connaissance et de visibilité du patrimoine remarquable de la cité, il est proposé d'accepter cette proposition au moyen d'une convention de partenariat. Afin de soutenir ce projet, dont le coût total est de 23 700 euros nets, la participation de la Ville de Metz serait de 11 500 euros nets.

Enfin, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 24 septembre 2015, la signature d'une convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Celle-ci porte sur la valorisation du patrimoine architectural et urbain messin et la diffusion de la culture architecturale contemporaine locale. Il convient aujourd'hui, par un avenant n°1, de fixer la nature des missions confiées à l'école ainsi que la participation financière de la Ville au titre de l'année 2016 qui sera de 85 000 euros nets.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de mettre en œuvre une politique d'animation active et dynamique de son patrimoine architectural et urbain afin de faire connaître et de valoriser l'image de la ville auprès des habitants et des touristes,

CONSIDERANT l'enjeu important que revête la candidature de Metz au patrimoine mondial de l'UNESCO déjà formalisé par son inscription sur la Liste indicative française,

CONSIDERANT le souhait de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de préfigurer l'exposition dédiée à Jacques-François BLONDEL,

VU le projet de convention de partenariat entre la Ville de Metz et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine,

VU la Décision du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 portant sur la convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat établie entre la Ville de Metz et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de la tenue d'un colloque et d'une exposition dédiés à Jacques-François Blondel à Paris.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à finaliser la conclusion de ladite convention et à signer tout document contractuel se rapportant à celle-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter la convention de partenariat et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy précisant les missions qui lui sont confiées et fixant la participation financière de la Ville de Metz au titre de l'année 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à finaliser la conclusion de cet avenant et à signer tout document contractuel se rapportant à celui-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter les clauses de l'avenant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel Commissions : Commission des Affaires Culturelles Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



metz
Pôle Culture

Service Patrimoine Culturel

Convention de partenariat

Entre les soussignées:

La Ville de Metz,

Hôtel de Ville, 1 place d'Armes BP 21025, 57036 METZ Cedex 1
représentée par son Maire, Dominique GROS,
dûment habilité aux fins des présentes par Décision du Conseil Municipal du 29 septembre 2016,
ci-après désignée "la Ville de Metz",

D'une part,

Et :

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Établissement public industriel et commercial, créé par le décret n° 2004 – 683 du 9 juillet 2004,
dont le siège est situé Palais de Chaillot, 1, place du Trocadéro et du 11 Novembre, 75116 PARIS,
Représenté par son Président, Monsieur Guy AMSELLEM,
Ci-après dénommé "la CITÉ"

D'autre part,

PRÉAMBULE

Considérant,

La volonté de la Ville de Metz de poursuivre une politique de valorisation de son patrimoine architectural et urbain, déjà formalisée par l'extension du secteur sauvegardé et par l'obtention du Label "Ville d'Art et d'Histoire" dans le but d'induire un changement du regard porté par le grand public sur la ville, dont la richesse reste encore méconnue.

L'engagement de la collectivité de conduire une démarche visant à faire reconnaître, au travers des enjeux de pouvoirs, le centre historique et la nouvelle ville allemande par les instances de l'Unesco afin d'obtenir leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À cette fin, une première étape a été franchie avec l'inscription de Metz sur la liste indicative française en mars 2014.

L'enjeu important qu'une telle démarche constitue pour la Ville de Metz en termes de tourisme et de rayonnement international, mais aussi pour la France, qui pourrait contribuer, au travers du classement Unesco de Metz, à une nouvelle approche du patrimoine architectural urbain du XVIIème siècle au début du XXème siècle.

Le souhait de la Ville de Metz d'organiser à l'Arsenal à Metz une exposition d'envergure nationale consacrée au grand architecte-théoricien français du siècle des Lumières que fût Jacques-François Blondel et dont son

chef-d'œuvre est la place d'Armes à Metz.

Que cette exposition sera la première grande manifestation dédiée à Jacques-François Blondel en France en proposant une approche inédite d'un des parcours les plus remarquables de l'architecture européenne du XVIIIème siècle et à l'influence, en tant que théoricien et professeur, considérable.

La proposition de la Cité de l'architecture et du patrimoine de préfigurer cette manifestation en accueillant et en organisant, en son établissement parisien, une journée d'études et une exposition-dossier dédiées à Jacques-François Blondel.

Que les missions de la Cité, placée sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, sont de doter l'architecture française d'une vitrine internationale, de faire aimer et connaître le patrimoine.

Que cette proposition, qui vient enrichir l'exposition messine au sein de l'un des plus grands centres de l'architecture au monde installé au palais Chaillot place du Trocadéro à Paris, constitue un formidable relai d'information, de connaissance et de visibilité du patrimoine remarquable de la Ville de Metz.

La Ville de Metz et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine ont décidé de collaborer et de signer la présente convention de partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de préciser les actions et interventions sur lesquelles la Ville de Metz et de la Cité de l'architecture et du patrimoine entendent réaliser leur partenariat dans l'objectif de promouvoir et valoriser le patrimoine architectural et urbain messin. L'exposition-dossier et la journée d'études consacrées à Jacques-François Blondel à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris se tiendront en 2017 et permettront de préfigurer l'exposition messine.

L'exposition-dossier de la Cité s'attachera au rapport de Blondel à l'un des vaisseaux gothiques les plus remarquables en Europe. Elle retracera, à l'aide de documents fac-similés et de tirages photographiques issus notamment des archives messines, l'histoire du projet de Blondel, de sa création en 1764, à son démantèlement partiel à la fin du XIXe siècle à travers le processus de déconstruction-reconstruction conduit par l'architecte allemand Paul Tornow. Elle se tiendra au sein du parcours permanent du musée dans la galerie des moulages consacrée à l'art et l'architecture du Moyen âge aux Temps modernes.

La journée d'études, limitée à une journée, comportera trois sessions dédiées, respectivement, à la figure de Jacques-François Blondel et à son rapport aux institutions, à l'enseignement de l'architecture au XVIIIe et au XIXe siècle, et aux projets d'embellissement au siècle des Lumières.

Pour ce faire, il est précisé que :

La Ville de Metz est l'organisatrice et la productrice de tous les événements messins liés à Jacques-François Blondel. La Cité de l'architecture et du patrimoine organise et produit l'exposition-dossier et la journée d'études parisiennes avec le soutien de la Ville de Metz et de l'Ecole Nationale d'Architecture de Nancy (via une convention de partenariat triennal signée entre la Ville de Metz et l'Ecole nationale d'architecture).

La Ville de Metz met en place un comité de pilotage constitué de représentants de la Ville de Metz, de la Cité et de l'Ecole Nationale d'Architecture de Nancy, comité chargé de la coordination et de l'avancement de la réalisation, dans des conditions optimales, de l'ensemble des événements liés à Jacques-François Blondel.

La Cité est commissaire et scénographe de l'exposition-dossier parisienne au travers de Monsieur Jean-Marc

HOFMAN, adjoint au conservateur à la Cité de l'architecture avec le soutien de l'Ecole Nationale d'Architecture de Nancy au travers de Joseph ABRAM et Aurélien DAVRIUS, conseillers scientifiques.

La Cité met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne organisation de la journée d'études consacrée à Jacques-François Blondel. La direction scientifique de cette journée d'études est assurée par Jean Marc Hofman, adjoint au conservateur (Cité), et Stéphanie Quantin, conservateur du patrimoine (Cité), et par Joseph Abram et Aurélien Davrius (Ecole Nationale d'Architecture de Nancy).

ARTICLE 3 – Dispositions financières

La Cité prendra à sa charge toute la gestion de la mise en œuvre de l'exposition-dossier et de la journée d'études parisiennes, à savoir :

- La gestion administrative et financière du commissariat de l'exposition-dossier (contrats, rémunérations) ;
- La mise à disposition du mobilier scénographique existant dans la salle des moulages (cadres, capots) ;
- La fabrication des cimaises et des passepartouts ;
- L'encadrement, l'accrochage, le montage / démontage de l'exposition ;
- Les impressions en laboratoire sur la base de 15 à 20 clichés formats compris entre 40x50 et 70x90 cm sur papier fine art et 10 à 15 impressions formats A3 et A4 sur papier fine art ;
- La signalétique (graphisme et impression), fourniture et la mise en place des cartels ;
- Les frais de transport, d'assurance, de conservation, de reprographie, les droits éventuels des œuvres ;
- La conception d'un livret de l'exposition, impression quadri à 10 000 exemplaires ;
- La préparation, l'organisation et la tenue de la journée d'études ;
- La rémunération des participants et leurs frais éventuellement associés (déplacements, nuitées, repas, etc....) ;
- La captation vidéo des interventions ;
- Le café d'accueil et le déjeuner buffet pour 30 personnes ;
- Les actions de communication de ces deux évènements.

Le coût total de ce projet est de 23 700 €uros net suivant le budget joint en annexe à la présente convention.

Afin de soutenir ce projet, la Ville de Metz s'engage à verser à la Cité une participation d'un montant de **11 500 euros net** (onze mille cinq cents euros). Elle se libérera de la somme convenue à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture.

Néanmoins dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exposition-dossier et de la journée d'études parisienne, la Cité produira à la Ville l'ensemble des justificatifs attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente participation.

Si pour une raison quelconque, la participation de la Ville n'était pas affectée par la Cité à l'objet pour laquelle elle avait été octroyée, la Ville se réserve le droit de demander le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 3 – Publication -Communication – Propriété intellectuelle

Il n'est pas prévu de publication des actes de la journée d'études. Pour la captation vidéo, la Cité se chargera d'obtenir auprès des intervenants, l'ensemble des droits patrimoniaux et les rétrocédera gratuitement à la Ville de Metz. Cette cession est donnée à titre non exclusif, pour la France et le monde entier, et pour la durée de

protection légale de la propriété littéraire et artistique régie par les lois françaises.

A cet égard, la Ville de Metz pourra faire libre usage, à des fins de communication, des résultats de la journée d'études et de l'exposition-dossier, sous réserve de citer le partenariat avec la Cité de l'architecture. Elle s'engage également à apposer le logo de la Cité sur toutes ses publications en respectant la charte graphique figurant sur le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La Cité et les chercheurs pourront faire libre usage des résultats des travaux du commissariat scientifique mobilisés pour la journée d'études et l'exposition-dossier à des fins de communication sous réserve de citer le partenariat avec la Ville de Metz. Elle s'engage également à apposer le logo de la Ville de Metz sur toutes ses publications en respectant la charte graphique figurant sur le site de la Ville de Metz grâce au lien suivant : <http://www.mairie-metz.fr/metz2/presse>.

L'ENS-architecture de Nancy et les chercheurs pourront faire libre usage des résultats des travaux du commissariat scientifique mobilisés pour l'exposition à des fins de communication sous réserve de citer le partenariat avec la Ville de Metz et la Cité. Elle apposera le logo de la Ville de Metz et celui de la Cité sur toutes ses publications en respectant leurs chartes graphiques respectives.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les parties. Elle prendra fin à la clôture des expositions et de la journée d'études à la Cité de l'architecture et à l'Arsenal à Metz, soit, au plus tard, le 15 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : Contrôle de la Ville de Metz

La Cité s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville de Metz.

La Cité s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Metz de la réalisation des objectifs, notamment l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 8: Litiges

La présente convention est soumise à la loi française.

Les différends qui naîtraient de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg en cas d'épuisement des voies amiables.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A Metz, le

A Paris, le.....

Le Maire de la Ville de Metz,

Le Président de la Cité de l'Architecture et
du Patrimoine,

Dominique GROS

Guy AMSELLEM

PROJET

ANNEXES

Budget estimatif journée d'études "Jacques François Blondel et son temps : la dernière leçon de l'architecture "à la française", auditorium de la Cité de l'architecture et du patrimoine
21.07.2016

	Désignation	Coûts estimé
Charges fixes Auditorium	Agent d'accueil, agents surveillance et gardiennage, nettoyage post-événement	1 000 €
Organisation	Frais d'hébergement et de transport intervenants	2400 € *
Total		3400€
+Option 1	Café d'accueil (café/jus/viennoiseries)	900 €
+Option 2	Déjeuner 30 personnes Salon About	900 €
+Option 3	Captation vidéo : matériel - Montage/démontage du matériel - technicien - captation - montage	2 000 €

* Chiffrage sur la base suivante :

- 2 intervenants de l'UE :

2 Transports AR: 700 €

4 Nuitées : 560 €

4 repas : 120 €

-3 intervenants province

3 transports AR : 510 €

3 nuitées (veille journée d'étude) : 420 €

3 repas : 90 €

Rien à prévoir pour les intervenants parisiens

Cité de l'architecture et du patrimoine

Budget estimatif exposition-dossier « Blondel & la cathédrale de Metz »

Fabrication des cimaises (bois, peinture, petit matériel, mise en œuvre...)	5 500 €
Cadres	Réutilisation parc Cité
Capots plexiglas	Réutilisation par Cité
Fabrication passepartouts écus (2mm, biseaux) Prestation encadrement/ décadrage	1 800 €
Impressions laboratoire Initial -15 à 20 clichés formats compris entre 40X50 et 70X90 sur papier Fine Art texturé (reproductions de dessins) et Fine Art Baryté (reproductions photographiques) 10 à 15 impressions formats A3 à A4 sur papier fine Art texturé (documents destinés aux vitrines).	1 800 €
Graphisme signalétique	2 000 €
Impression signalétique	2 500 €
Droits photographiques	1500 €
Frais généraux (déplacements...)	300 €
Sous total	15400 €
Option 1 Conception "support visite" en interne ; impression quadri à 10.000 ex. Prévoir : 52 euros HT par 1000 supplémentaire.	1 100 €

AVENANT N° 1
à la convention de partenariat du 20/11/2015
enregistrée sous le n° 15C0253

**entre la Ville de Metz et l'Ecole
Nationale Supérieure d'Architecture de
Nancy**

Entre

LA VILLE DE METZ, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, dûment habilité aux fins des présentes par décision du Conseil Municipal du 29 septembre 2016, Ci-après désignée « la Ville de Metz »,

d'une part,

Et

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY, dont le siège est établi 2 rue Bastien-Lepage, B.P. 40435, 54001 Nancy cedex, représentée par son Directeur, Monsieur Lorenzo DIEZ, Ci-après dénommée « l'ENS-architecture Nancy »,

D'autre part,

PREAMBULE

Par Décision du Conseil Municipal du 24 septembre 2015, il a été acté la signature d'une convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'ENS-architecture Nancy. Cette convention a pour objectif de valoriser le patrimoine architectural et urbain messin et de diffuser la culture architecturale contemporaine locale.

A cette fin, deux thématiques ont été retenues :

- le rayonnement culturel, la connaissance architecturale et urbaine de la cité au travers de la candidature de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco,
- la médiation architecturale dans le cadre de projets de ville ou de territoire.

Chaque thème fait l'objet d'actions et de missions réalisées par l'ENS-architecture Nancy dans le cadre de son programme d'enseignement et de recherche.

ARTICLE 1 : Nature de la modification

Le présent avenant a pour objet de préciser la nature des missions confiées à l'ENS-architecture Nancy et de fixer la participation financière de la Ville de Metz au titre de l'année 2016 conformément aux articles 3 et 6 de la convention.

ARTICLE 2 : Objet de la modification

S'agissant de la thématique liée à la candidature de Metz au patrimoine mondiale de l'Unesco et plus particulièrement de l'exposition nationale consacrée à l'architecte-théoricien Jacques-François Blondel, l'ENS-architecture Nancy s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission de commissariat scientifique des expositions messine et parisienne, au travers d'Aurélien Davrius - historien, spécialiste de l'œuvre de Blondel - et de Joseph Abram – historien, architecte - qui assureront le commissariat scientifique,
- mettre en œuvre les moyens pédagogiques en lien avec le projet d'exposition,
- recruter des étudiants vacataires, des contractuels experts, des stagiaires et de gérer leurs contrats,
- encadrer pédagogiquement les étudiants et de leur proposer de nouvelles compétences en matières de production d'expositions, de design graphique et de scénographie,
- créer et proposer pour validation à la Ville de Metz les projets d'expositions (Paris et Metz) comprenant les scénographies, le contenu scientifique, les thématiques messine et parisienne et le budget afférent,
- organiser le planning de production, l'emprunt, l'assurance et le transport des œuvres,
- contrôler la réalisation de la scénographie par les entreprises et de contrôler et d'organiser le montage / démontage des œuvres,
- rédiger le contenu et constituer les fonds iconographiques du hors-série "Connaissance des Arts" consacrée à Blondel ainsi que des catalogues des expositions,
- de mettre en place et d'organiser en lien avec la Cité de l'architecture le colloque afférent à Blondel,
- rechercher du mécénat en appui avec la Ville de Metz et produire une plaquette informative en ce sens.

En contrepartie, il est décidé de verser à l'ENS-architecture Nancy sur l'exercice 2016 un montant de 67 500 €

S'agissant de la contribution de l'ENS-architecture Nancy aux publications monographiques sur les architectes contemporains, il est décidé de retenir au titre de l'exercice 2016, trois titres : Jean Dubuisson, Georges-Henri Pingusson et Roger-Henri Expert à raison de 5 000 € par titre.

S'agissant de la thématique "médiation architecturale dans le cadre de projets de ville ou de territoire", les missions relatives au projet sur des espaces publics de la Ville de Metz et la participation des étudiants à des concours de maîtrise d'œuvre sont supprimées pour l'exercice 2016. Dès lors, les sommes respectivement de 7 500 € et 500 € sur l'année 2016 ne seront pas versées à l'ENS-architecture Nancy.

Les autres missions demeurent inchangées.

En conséquence la participation de la Ville de Metz au titre de l'année 2016 est de 85 000 €. L'article 3 de la convention est modifié en conséquence ainsi que son annexe budgétaire jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 : Versement

Le dernier paragraphe de l'article 3 de la convention se rapportant au versement de la participation de la Ville de Metz à l'ENS-architecture Nancy est modifié comme suit :

- les 67 500 € afférents à l'exposition Blondel seront versés en une seule fois à la signature du présent avenant sur présentation d'une facture ;
- pour les autres missions et par élément de mission : 50 % seront versés à la commande sur l'initiative des services de la ville de Metz gestionnaires du projet et sur production d'une facture, le solde soit 50 % de chaque mission sera versé à l'achèvement de la mission considérée et sur production d'une facture.
- Le solde des missions de l'exercice 2015 sera versé à l'achèvement de la mission considérée à l'initiative des services de la Ville de Metz gestionnaires des projets et sur production d'une facture.

Pour l'année 2017, l'avenant fixant le montant définitif de la participation de la Ville de Metz, définira les conditions de versement à l'ENS-architecture Nancy.

La Ville de Metz se libérera des sommes convenues par virement sur le compte numéro 10071 54000 00001002584 32 ouvert à la trésorerie générale.

ARTICLE 4 :

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Pièce jointe :
Annexe budgétaire

Fait à Metz, le

Fait à Nancy, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire,

Pour l'ENS-architecture Nancy,
Le Directeur,

Dominique GROS

Lorenzo DIEZ

Convention
De Partenariat entre la Ville de Metz
et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

	Grands principes sur 3 ans	Année 2015	BP Ville de Metz 2016	Prévisionnel 2017	BP ENSArchitecture	
le rayonnement culturel du territoire fondé sur une connaissance architecturale et urbaine, particulièrement dans l'objectif de la labellisation UNESCO						
1	la contribution à l'exposition consacrée à l'architecte Jacques-François Blondel sous la forme du commissariat scientifique de l'exposition (rémunération cellule du commissariat scientifique de l'exposition incluant la scénographie : recherche de contenus, scénographie)	75 000 €		67 500	7 500	
2	la contribution à des publications monographiques sur les architectes contemporains ayant construit à Metz (à titre indicatif, sujets éventuels : Rudy Ricciotti, Jean Dubuisson, Georges-Henri Pingusson, Roger-Henri Expert)	5000 € par publication	5 000	15 000	0	
3	La recherche de l'identité graphique du dossier UNESCO		5 000	0	0	
la médiation architecturale dans le cadre du projet de ville ou de territoire						
4	l'organisation d'atelier d'étudiants de Master en résidence dans les quartiers NPNRU, notamment le quartier Bellecroix	Mise à disposition de locaux + 500 € déplacements Master+1000 conférence/an	1 500	1 500	1 500	Valorisation salaires enseignants et monitorat + fonctions supports établissement
5	la participation d'étudiants à des concours de maîtrise d'oeuvre	Mise à disposition de locaux éventuelle + 500 € /an déplacements		0	500	Valorisation salaire enseignant
6	la création de parcours découvertes architecturaux du territoire messin	1000 € /an déplacements et édition plaquettes	1 000	1 000	1 000	Valorisation salaire enseignant et mobilisation service valorisation
7	le projet sur des espaces publics de la Ville de Metz (jardins éphémères place Saint Louis)			0	7 500	Valorisation salaire enseignant + fonctions supports (rq : recherche sponsors matériaux)
TOTAL en euros TTC		115 500	12 500	85 000	18 000	